

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION EXTRORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 MAI

**QUESTION ORALE DEPOSEE
PAR Mme Agnès SIMONPIETRI
- GROUPE « FEMU A CORSICA » -**

OBJET : Traitement des déchets.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse,

Le 30 octobre 2008, l'Assemblée Territoriale a demandé la mise en révision du Piedma pour tenir compte de l'abandon déclaré des procédés thermiques de traitement des déchets dans notre île.

L'Assemblée a confié cette révision à L'Office de l'Environnement, qui n'a organisé que 2 réunions de travail en 18 mois, et ce Plan est toujours en l'état ; vous n'ignorez pas qu'en l'absence de révision, notre île est confrontée au risque que le Préfet, s'appuyant sur l'urgence du dossier, décide de l'appliquer tel quel et de mettre en route le projet d'incinérateur, ce qui irait totalement à l'encontre de la volonté exprimée par la population, consciente des graves risques sanitaires, environnementaux et économiques engendrés par les techniques de traitement thermiques.

Prendre ce risque est inacceptable.

Si la situation des déchets a connu certaines améliorations ces dernières années, l'urgence n'a pas disparu, et on assiste même à une nouvelle dégradation de la situation : brûlage généralisé des déchets, réouverture de décharges sauvages « officialisées », fermeture de déchetteries.

D'autre part, de nombreux projets de traitement des déchets sont actuellement à l'étude : ils sont portés par le Syvadec, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien, des Communes comme celle de Tallone, des Communautés de communes ou des opérateurs privés.

Certains de ces projets ne manquent pas d'intérêt, d'autres sont particulièrement inadaptés voire dangereux : ils surgissent sans aucune politique d'ensemble ni aucune cohérence, apportant des réponses différentes et parfois concurrentes à une problématique commune.

Lors de la session du 20 avril dernier, vous avez différé la nomination des représentants de l'Assemblée à la Commission de révision du Piedma : ce faisant, vous avez pris le risque que certains projets soient « bouclés » avant que notre Assemblée ne soit consultée sur un schéma d'ensemble qui relève entièrement de sa compétence.

En conséquence

1) Nous vous demandons de préciser le calendrier et les modalités de l'indispensable révision du Piedma pour tirer un trait définitif sur les traitements thermiques qui y sont inscrits et réorganiser le traitement des déchets dans notre île.

2) Nous souhaitons connaître les mesures que vous comptez négocier avec les Collectivités porteuses des projets en cours pour éviter la prise de décisions séparées et sans cohérence, avec les conséquences financières en résultant.

3) Nous vous demandons également de préciser la méthode de travail que vous comptez mettre en oeuvre pour que ce dossier avance rapidement.